

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 03 – 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 28 janvier à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le lundi 19 janvier conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absentes et représentées :

PACALET Nadine qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.

BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à AILLAUD Jean-Baptiste.

Quorum : 6

Gilles SERRES a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Choix d'une entreprise pour le changement des menuiseries de l'appartement de l'ancienne école.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la réhabilitation de l'ancienne école en 2010, les menuiseries de l'appartement n'avaient pas été remplacées ; il est nécessaire aujourd'hui de procéder à leur changement car celles-ci montrent des problèmes d'isolation thermique et d'étanchéité. Trois entreprises ont été sollicitées pour des devis en menuiseries PVC imitation bois.

Monsieur le Maire présente les différents devis :

Menuiserie Charles	:	8 267,00 € HT
CASÉO	:	8 665,44 € HT
GATI PLASTIC	:	7 554,75 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de prix de l'entreprise GATI PLASTIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise GATI PLASTIC pour un montant HT de 7 554,75 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Gilles SERRES

